



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des mesures de protection de la ressource en eau

Les précipitations de ces dernières semaines ont permis une nette amélioration des débits des cours d'eau et des nappes souterraines.

Le Préfet de Maine et Loire décide de lever toutes les restrictions pour les eaux souterraines et les eaux superficielles prises par le dernier arrêté sécheresse n°DDT-SEEF-PPE-Etiage n°2019-16 en date du 29 octobre 2019.

De même, l'arrêté DDT-SEEF-PPE-Etiage n° 2019-10 du 12 septembre 2019 instaurant le classement en alerte renforcée du sous-bassin de « La Riverolle » sur le bassin versant du Lathan est abrogé.

L'Arrêté DDT-SEEF-PPE-Etiage n° 2019-07 du 26 juillet 2019 instaurant des mesures exceptionnelles sur la commune de Noyant Village est abrogé.

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-restrictions-en-eau-en-vigueur-a6426.html>



Service départemental de la communication interministérielle
02 41 81 81 36 / 02 41 81 80 25 / 06 12 78 11 06
pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr

  @prefet49 - www.maine-et-loire.gouv.fr